

matières premières sont parfois concentrés dans un nombre limité de pays. Le recyclage permettrait de renforcer une certaine indépendance.

D'autre part, cela permet une atténuation du réchauffement climatique. En effet, le traitement, mais aussi, la collecte et le transport, ou encore les incinérateurs sont propices aux émissions de gaz à effet de serre. Le recyclage permet d'éviter la production de ces gaz.

De même, l'un des enjeux étant la préservation de la santé de l'homme, la protection de l'environnement et des éco-systèmes. Effectivement, les activités de collecte, de transport, de recyclage, de valorisation et d'élimination présentent des impacts environnementaux. En effet, cela engendre des rejets aqueux, des émissions de particules, d'agents chimiques ou nuisances sonores ou olfactives.

Le recyclage contribue à la préservation des ressources matérielles y compris énergétiques et présente des bénéfices environnementaux. Enfin, les deux derniers enjeux étant la maîtrise des coûts et la croissance de l'emploi, ainsi que le développement industriel des technologies.

Après avoir cadré et défini les objectifs, puis analysé les différents enjeux bénéfiques du recyclage, nous allons maintenant nous intéresser aux outils et supports pour la mise en place d'une économie circulaire.

II. Connaître et mettre en place les pratiques et les organismes pour diminuer la quantité de déchets produits.

Nous allons tout d'abord analyser les outils à déployer, puis les acteurs pour s'appuyer.

1. Mettre en place les différents outils et les connaître.

Plusieurs outils peuvent être déployés afin de limiter la quantité de déchets produits à la source. On y retrouve la transformation et la réutilisation des matières. Cela permet l'augmentation de l'intégration de matières premières de recyclage dans des domaines d'application.

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

TECHNICIEN

CONCOURS  (1) Interne  (1)

Externe  (1)

EXAMEN  (1) Troisième concours  (1)

(1) Cocher la case correspondante

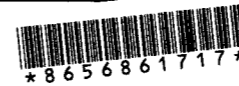
ouvert le 15 Avril 2021

à Vandœuvre les Nancy

Epreuve de Rapport technique

Spécialité et/ou option : Prévention des risques, hygiène, sécurité

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à  
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Ville de TECHNIVILLE

de 15 Avril 2021

Rapport technique à

l'attention du Directeur

Général des Services

Objet : Recyclage et valorisation des déchets à l'ère de l'économie circulaire

Ref : Article de loi sur l'économie circulaire du 11 février 2020

Depuis plus de 20 ans, la France s'est engagée dans le défi de la transition vers des bonnes pratiques sur la gestion des déchets, visant à diminuer la production de déchets à la source. L'économie circulaire vise à réduire l'utilisation de ressources par une même production, à allonger la durée de vie des produits, à limiter le gaspillage et à faire des déchets de nouvelles ressources grâce au réemploi, au recyclage ou à la valorisation. La loi économie circulaire renforce l'obligation de collecter les bio-déchets séparément.

Aussi, on peut se demander comment peut se mettre en place, et par quels outils, une gestion des déchets dans une collectivité à l'ère de l'économie circulaire.

Nous allons l'étudier au travers du cas marseillais, ainsi que les enjeux d'une telle mise en place, mais aussi par la connaissance des outils et moyens pour faciliter et aider au développement d'une bonne gestion des déchets dans une commune telle que la nôtre au travers de nos différents services.

I. Présenter l'état des lieux de la gestion des déchets et les objectifs de mise en place d'une économie circulaire.

Nous allons ici définir et cadrer les termes, ainsi qu'étudier

les enjeux d'un tel objectif.

1. Définir et cadrer la gestion et la valorisation des déchets

d'ordonnance complémentaire de la loi économie circulaire stipule que les gros producteurs de déchets sont tenus de les traiter et de les trier sur place, ou de les faire collecter et traiter. Les collectivités seront donc les principales responsables du bon respect du tri des différents flux.

Est considéré comme déchet toute substance ou objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se débarrasser. Il existe trois types de valorisation des déchets : la valorisation énergétique, la valorisation matière, et la valorisation organique. La responsabilité élargie des producteurs est inscrite par la loi de 1975 qui pose le principe du pollueur-payeur. La politique de gestion des déchets en France étant relativement ancienne, elle n'a eu de cesse d'évoluer au cours des dernières années. La prévention de la production de déchets étant la voie la plus répandue. Et est cependant parfois impossible d'éviter la production d'un déchet. Les biodéchets emballés doivent être déconditionnés avant d'être traités.

Les déchets de démolition ont été revus et considèrent également les activités de rénovation et d'entretien générés par les ménages.

2. Analyser les enjeux de la mise en place de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation.

Les enjeux attendus répondent à une perspective de long terme, aussi bien au niveau international que local. Ceux-ci sont au nombre de cinq.

Tout d'abord, l'économie des matières premières ou d'énergie. En 2008, le prix des matières premières de recyclage est contrasté selon les matières (25 millions de tonnes de matières premières collectées) de recyclage de déchets a permis d'économiser 5,8 millions de tonnes équivalent pétrole.

Notre économie est fortement dépendante d'approvisionnements en matières premières, cela s'expliquant par le fait que certaines

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

TECHNICIEN

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

15 Avril 2021

à

Vandœuvre les Nancy

Epreuve de

Rapport technique

Spécialité et/ou option :  
(le cas échéant uniquement)

Prévention et gestion des risques  
hygiène, restauration

Numéro d'anonymat  
Cadr e réservé à  
l'administration



PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

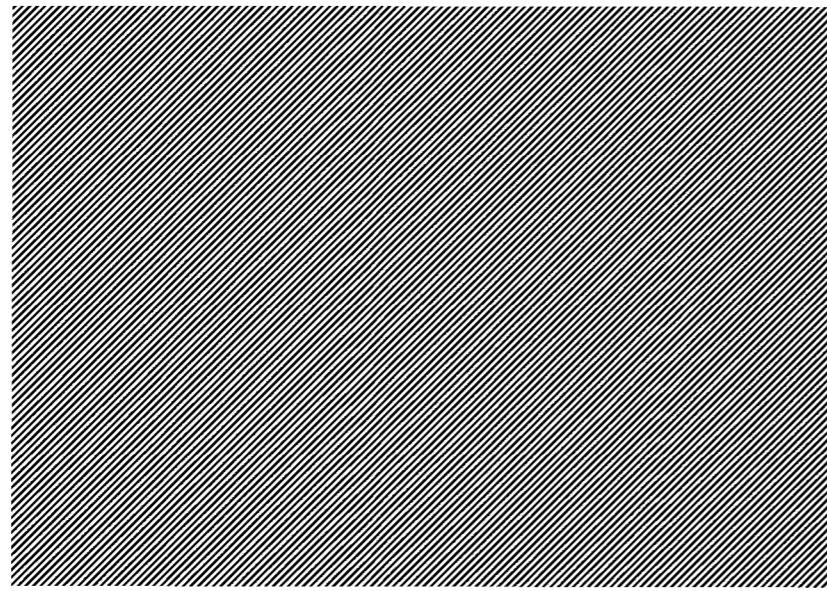
A

RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

existants ou nouveaux -  
Il est possible également de se pencher sur la réparation de produits.  
Cela permettrait d'éviter toute source de sur consommation.  
On pense également par la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette  
pratique entraîne une perte de ressources directe et indirecte.  
C'est l'une des priorités de la Commission Européenne. L'objectif est  
de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025 et cela  
en mettant en place plusieurs actions : la prévention, l'utilisation  
des invendus propres à la consommation humaine via des dons,  
la valorisation destinée à l'alimentation animale ou encore  
à des fins de compost pour l'agriculture ou la valorisation  
énergétique.  
Concernant le recyclage l'objectif est de diminuer les  
déchets municipaux de 55% en 2025, jusqu'à 65% en 2035.  
Cela passe également par le recyclage de 65% des déchets  
d'emballage de tout type en 2025 et jusqu'à 70% en 2030.  
De même, la réduction des déchets municipaux admis en décharge  
à limiter à 10% de la quantité totale produite, d'ici 2035.  
Enfin, la généralisation du tri à la source des biodéchets  
d'ici 2023.

2. Moyens techniques connus pour la mise en place d'une  
économie circulaire



La mise en place d'une économie circulaire peut se mettre en place via différents acteurs qui apportent le soutien nécessaire mais aussi par le biais de la mise en place de différents outils.

En 2018, 2019, avait été mis en place à l'appel à projet visant à aider les collectivités sur la mise en place de interventions.

Dans ce cadre, le ministère de l'environnement lance les appels à projets "Territoires zéro déchets, zéro gaspillage". Cela permet de repérer et d'accompagner les collectivités qui s'engagent dans une démarche de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

Outre l'application d'une signalétique sur les produits recyclables, l'extension des consignes de tri devrait permettre de supprimer les doutes du citoyen sur ce qui peut être trié ou non.

D'autre part, la mise en place de la tarification incitative permet de faire payer le citoyen en fonction des quantités de déchets qu'il produit.

De même, sur les équipements électriques et électroniques, doit apparaître un indice de réparabilité dès 2021, puis celui-ci sera complété en 2024 par un indice de durabilité.

La garantie des produits d'occasion sera portée à douze mois et enfin, en 2040, s'appliquera la fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique.

Ainsi, le rôle des éco-organismes est renforcé et les collectivités obtiennent un renforcement de leurs pouvoirs, notamment sur la lutte contre les dépôts sauvages.